

2023/09/06/02

COMMUNE
DE
GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUN 2023

<p>Date de convocation : 22/05/2023</p> <p>Convocation affichée le : 22/05/2023</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 27 Présents : 23 Procuration (s) : 4 Votants : 27</p> <p>Reçu en Préfecture de VANNES le Certifié exécutoire le Publié ou notifié le A GOURIN, le..... Le Maire, Hervé LE FLOC'H</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois à vingt et une heures, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.</p> <p>Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents : PHILIPPE Jean-Luc, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, LE NAOUR Roger.</p> <p>Procuration(s) : PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane, TROALEN Anne à PERON Matthieu, BOUÉDEC Jean-Michel à PICARDA Styren, LE NAOUR Roger à NÉDÉLEC Rémi.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
---	---

2 – MISE EN RESEAU DES MEDIATHEQUES DE ROI MORVAN COMMUNAUTE CONVENTION D'OBJECTIFS – durée 5 ans

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les communes de Roi Morvan Communauté développent une offre culturelle en s'appuyant notamment sur des médiathèques municipales.

Afin de favoriser l'accès aux fonds communautaires des différentes médiathèques, au savoir, à l'information et à la culture, la mise en place d'un réseau des médiathèques sur le territoire de l'EPCI est engagée. Elle concerne 10 structures municipales.

Pour ce faire, une convention d'objectifs jointe en annexe à la présente délibération fixe le cadre général de cette mutualisation.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

VU la convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'objectifs du projet intercommunal des médiathèques par Roi Morvan Communauté,

AUTORISE, le Maire, ou son adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 09 juin 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.